

Bulletin d'informations municipales n° 20

4 avril 2022



*Après la chasse aux œufs il y a eu concours de poissons et bateaux
Les prix ont été attribués par un jury impartial
La presse nous a fait l'honneur de relater l'évènement*

Mairie - Infos

SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 - Mail : commune.audeux@orange.fr
SITE de la commune : www.audeux.eu,
téléchargez sur votre téléphone l'application intramuros pour avoir en direct les
informations concernant votre commune

Ouverture au public

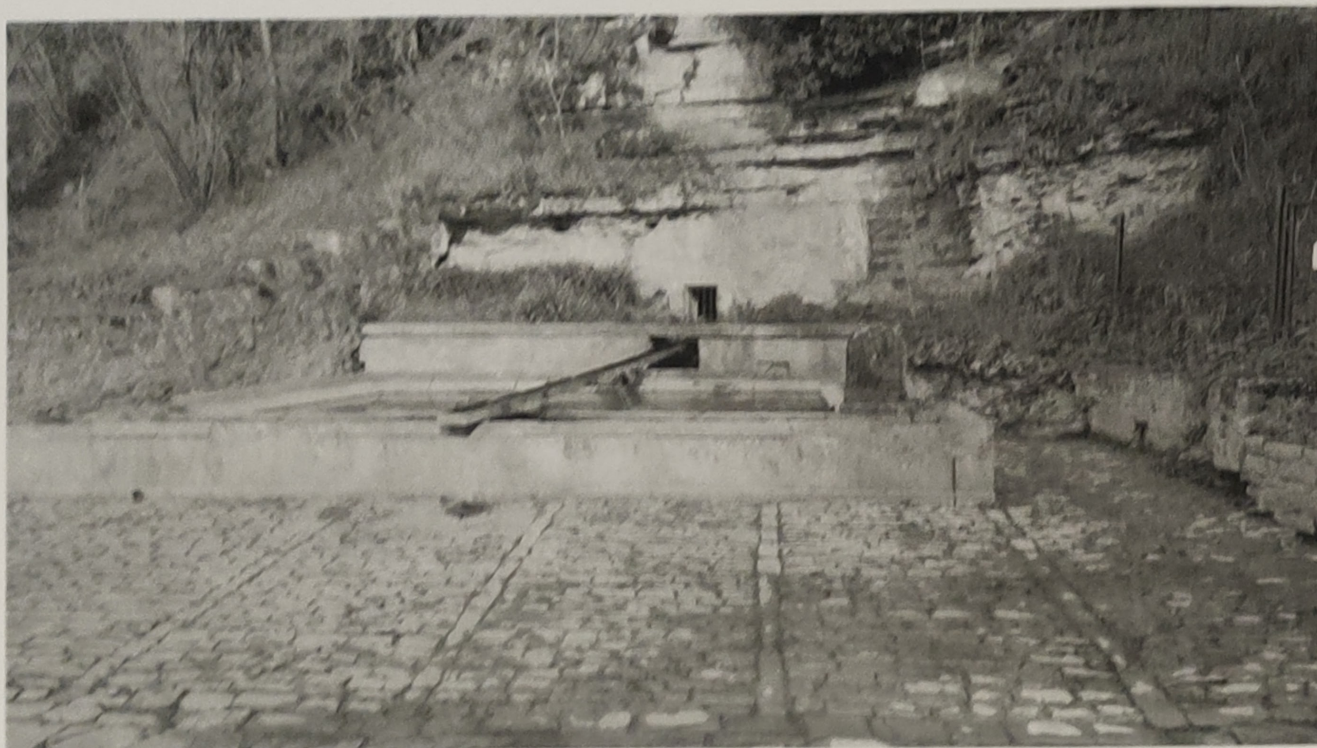
Mardi et vendredi

14 h 00 - 18 h 00

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement
Mme le Maire Françoise Galliou au 06 03 36 77 38
Mme Laurence Gauthier 1^{er} adjoint au 06 81 40 08 86
Mme Estelle Grundisch 2^e adjoint

**et avant la chasse aux œufs, la fontaine avait fait l'objet
d'un grand nettoyage de printemps**

Merci à Gaby, Guy, Noelle, Thibaud et Françoise venus prêter main forte à Georges



ARRETE PREFECTORAL DU 19/04/2005
PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

PROPRIETES PRIVEES :

Article 7 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - du lundi au vendredi : | de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 |
| - le samedi : | de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30 |
| - dimanches et jours fériés : | de 10h00 à 12h00. |

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal.

Article 8 : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à conserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que les colliers anti-aboiement, dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit par le Maire.

CHANTIERS :

Article 14 : Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air sont interdits :

- tous les jours de la semaine de 20h00 à 7h00 et de 12h30 à 13h30
- toute la journée les dimanches et jours fériés,
- à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence (tels que les dépannages), qui dans ce cas devront être signalés à l'autorité municipale.

28 février 2023

Tous les membres du conseil étaient présents sauf Rhila Boussour excusée, Frédéric Lombard a été nommé secrétaire de séance.

Bibliothèque municipale

Alexandra Alsayed présente au conseil le rapport d'activité de la bibliothèque communale. La bibliothèque a été créée en 1991. Une convention, qui doit prochainement être revue, formalise la délégation par la commune de sa gestion à l'association La Récré. Depuis qu'elle en a repris la gestion, Alexandra Alsayed a participé à une formation de quatre jours dédiée aux gestionnaires de bibliothèque. Le local a été réorganisé, et un désherbage a été effectué avant l'acquisition de nouveaux ouvrages. L'informatisation est en cours et un catalogue consultable en ligne est en cours de réalisation (les romans adulte restent à référencer). La réservation en ligne des documents référencés est également possible. La bibliothèque est par ailleurs référencée sur le site de la commune ainsi que sur l'application Intra Muros. Le site de la bibliothèque peut être consulté à l'adresse suivante : <http://new.mabib.fr/audeaux/>.

Ces évolutions ont permis de renouveler la convention avec la médiathèque du Doubs, qui prête désormais 625 livres à la bibliothèque, contre 300 précédemment. Les adhésions, gratuites, sont en forte hausse, avec 34 adhérents au 31 décembre 2022. Plusieurs projets sont par ailleurs envisagés, comme la venue d'auteurs, un partenariat avec l'école de Noiron, la livraison de livres à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer, ainsi qu'un projet autour du handicap avec la médiathèque du Doubs, qui prêterait du matériel dans ce cadre.

A l'issue de cette présentation, l'installation d'une signalisation permettant de promouvoir l'existence de la bibliothèque est discutée. La commune cherchera un emplacement adéquat, sachant que l'affichage sur la grande rue n'est pas possible. L'opportunité de rattacher directement la bibliothèque à la commune sera éventuellement examinée. Dans ce cadre, il est nécessaire d'évaluer les éventuels bénéfices en terme d'économie d'assurance ainsi que les risques potentiels.

Régularisation des charges locatives et mouvements de locataires

Françoise Galliou présente les régularisations des charges locatives pour la fin d'année 2022. Le faible montant de ces régularisations atteste de la bonne évaluation des charges annuelles. Par ailleurs, le prix du gaz a été renégocié pour la Cure. Les locataires bénéficieront désormais d'un rabais de 500 euros par plein de cuve.

L'appartement vacant au-dessus de l'école est désormais occupé. Un appartement de la Cure a été libéré. Un nouveau locataire a d'ores et déjà été trouvé.

Feu d'artifice

Noëlle Sarrazin présente le devis établi par la société Arti-Show pour le feu d'artifice 2023 de la commune. Comme chaque année, la mairie financera l'événement à hauteur de 1000 euros, le Comité des Fêtes apportant les 572,80 euros restants. Le coût de la prestation a encore augmenté de 100 euros cette année.

Informations diverses

Football

Le club d'Audeux-Pelousey-Pouilley-les-Vignes a organisé plusieurs réunions avec les communes. Il s'agissait entre autres d'exposer leurs difficultés budgétaires croissantes. Celles-ci sont principalement dues aux coûts liés à la fédération. A la demande du club, les conventions avec les trois communes seront revues afin de préciser ce que chacune d'entre elles finance.

Défibrillateur

Thibaud Binetruy présente les devis qui ont été réalisés pour la commune. Deux options sont possibles :

- un appareil peut être acheté pour 2000 euros et bénéficie d'une garantie de 5 ans. Le coût d'entretien s'élève à 20 euros par mois, et n'inclut ni le changement des batteries, ni celui des patchs, pas plus que le coût de la révision nécessaire en cas d'utilisation du dispositif ;
- la location d'un appareil représente 50 à 60 euros par mois et comprend la totalité de la maintenance. Le tarif est dégressif pour la location d'un second appareil (80 euros environ pour les deux).

Le conseil décide dans un premier temps d'équiper la commune d'un appareil en location, cette solution étant plus avantageuse. Cet appareil sera installé dans une localisation centrale au village.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2023

Tous les membres du conseil étaient présents. Frédéric Lombard a été nommé secrétaire de séance.

Compte administratif 2022

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2022 parfaitement conforme aux documents fournis par le percepteur.

En fonctionnement, le résultat 2022 s'élève à 60 400,37 €, 90 572,40 € reportés de 2021 s'y ajoutent pour un total de 150 972,40 €.

Le budget 2023 de fonctionnement permettra donc de reverser 165 315,26 € pour abonder les dépenses d'investissement 2023. Cette somme viendra s'ajouter à l'excédent de financement cumulé de l'investissement de 174 234 euros.

Il n'y a aucun reste à réaliser en 2022

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat 2022
Réalisations de l'exercice 2022			
Fonctionnement	248 999	309 400	60 401
Investissement	35 772	210 005	174 234
Excédents ou déficits antérieurs reportés			
Fonctionnement		90 572	84208
Investissement	6363		
Total des Réalisations	291 134	609 977	318 843

Le budget de fonctionnement a été conforme aux prévisions et maîtrisé

Côté investissement, nous avons depuis l'an dernier prévu 2 gros programmes de travaux : la rénovation de la Grande Rue qui traverse le village et un programme de rénovation thermique de la cure. Si les dépenses concernant la Grande Rue sont à peu près connues, celle concernant la rénovation de la cure sont très floues car nous n'en sommes qu'au début de l'étude qui est de la compétence de GBM.

Affectation des résultats 2021

Concernant le compte administratif du budget communal 2022, il est constaté un excédent de fonctionnement de 150 972,77 €

(Excédent antérieur de 90 572.40 + résultat 2022 de 60 400.37)

Il est proposé d'affecter ce résultat aux besoins de financement de la section investissement soit 167 870.97 €

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

Budget primitif 2023

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 461 498,26 €

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 453 900 €

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère générales	94 534 €	013	Atténuation de charges	13 000 €
012	Charges de personnel	85 769 €	70	Produits des services	41 171 €
014	Atténuation de produits	29 260 €	73	Impôts et Taxes	152 674 €
65	Autres charges de gestion courante	55 145 €	74	Dotations et Participations	43 681 €
66	Charges financières	10 €	75	Autres produits de gestion courante	50 000 €
023	Virement à la section investissements	165 315 €	042	Opérations d'ordre entre sections	10 000 €
042	Amortissements	31 465 €	002	Excédents antérieurs reportés	150 972 €
	Total des dépenses	461 498 €		Total des recettes	461 498 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	28 900	13	Subventions d'investissements	0 €
21	Travaux	412 000 €	10	Dotations Fonds divers Réserves	1 817 €
165	Dépôts et cautionnements	3 000 €	165	Dépôts et cautionnements	3 000 €
			042	Amortissements	31 465 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000 €	021	Virement de la section fonctionnement	165 315 €
	Restes à réaliser			Emprunt à souscrire	84 432
				Bénéfice N-1 reporté	167 871
	Total des dépenses	453 900 €		Total des recettes	453 900 €

En fonctionnement on note à nouveau cette année une augmentation importante du budget Sivom qui résulte d'une part de l'augmentation des prix de la restauration et d'autre part de l'augmentation du nombre d'heures de périscolaire « consommées » par les parents. Les enfants restant à la cantine sont de plus en plus nombreux et la fréquentation de l'accueil du mercredi est aussi en hausse.

Ceci génère un besoin d'encadrement plus important à la cantine comme le mercredi

Ainsi les dépenses de la commune liées au Sivom passent de 33 220 € en 2022 à 37 192 cette année.

Une hausse du budget électricité a été anticipée ainsi qu'une hausse du carburant et autres énergies. Pour rappel, le bâtiment de l'école est chauffé à l'électricité, la mairie et la MPT dépendent du fuel.

Concernant les 412 000 euros inscrits à l'investissement : deux grosses opérations de travaux sont prévues : la réfection de la Grande Rue pour un montant de 250 000 euros (les sommes ne sont pas définitives) et la rénovation de la cure pour un montant prévisionnel de 150 000 euros. 1700 euros de travaux sont d'ores et déjà programmés pour divers travaux en forêt. 10 000 euros sont prévus pour des investissements qui pourraient s'avérer nécessaires, outillage, informatique, réparations diverses.

On notera en investissement que si nécessaire nous aurons recours à l'emprunt pour boucler nos travaux. Nous avons cette possibilité puisque tous nos anciens prêts sont désormais soldés.

Vote des taux d'imposition

Vu le contexte d'inflation générale, la commune n'entend pas changer ses taux d'imposition cette année. Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

Trouvée vers l'école

A récupérer en Mairie une toute petite paire de lunettes de soleil enfant en plastique souple marron orangé.

Cartes jeune

Nous avons comme chaque année, été sollicités pour l'achat de cartes « Avantages Jeunes ». Le dispositif n'a pas rencontré le succès espéré les années précédentes, sans doute à cause du COVID mais le conseil décide de relancer malgré tout le dispositif pour la rentrée de septembre 2023.

Il est convenu que les jeunes répondant aux critères ci-dessous iront s'inscrire à la bibliothèque avant le 10 juin prochain moyennant un dépôt de 2 euros. La commune prendra en charge le reste du prix de la Carte Avantages Jeunes soit 7 euros par carte.

CARTE JEUNE

Coupon à découper et à retourner à la bibliothèque municipale avant le 10 juin 2023
pour bénéficier de la carte Jeune à 2 €

Nom

Prénom

Adresse

Né(e) le à

Demande à bénéficier de la carte jeune au prix de 2 euros payés à l'inscription.

Adresse mail ou téléphone afin d'être prévenu de l'arrivée de la carte (début septembre)

J'ai bien noté que la carte est réservée aux jeunes de 12 à 20 ans domiciliés à Audeux et qu'elle sera disponible à la bibliothèque début septembre.

Je viendrai la chercher en bibliothèque municipale pendant les heures d'ouverture. Voir le site www.audeux.eu

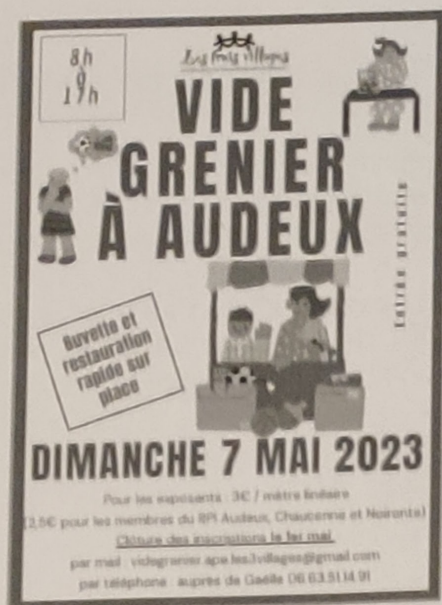
Prochains rendez-vous

Marché aux fleurs à Noironte

Sur la place du village

Vente de plants de fleurs et légumes

24 avril 2023



Vide grenier à Audeux 7 mai 2023

Au centre du village

Inscriptions auprès de Gaëlle
06 63 51 14 91



Week-end du 12 au 14 mai

Fête foraine au stade d'Audeux

Manèges, buvette et restauration

et le mois prochain

18 juin 2023

Marche gourmande
organisée par le club des anciens
Le départ sera donné depuis le stade d'Audeux

18 juin 2023

Marché littéraire, artistique et artisanal
A la MPT et à la bibliothèque
Plus de renseignements à venir